

## Charte covoiturage conducteur

## Doyenné de Beauce

(paroisses Bienheureuse Marie Poussepin, Sainte Jeanne d'Arc en Beauce et Saint Martin en Beauce)

## du jeudi 10 au vendredi 11 avril 2025

## au sanctuaire Notre-Dame de Montligeon 26 rue Principale - 61400 LA CHAPELLE-MONTLIGEON

Pour participer à l'évènement ci-dessus,
Je soussigné(e), (nom, prénom)
accepte de transporter d'autres participants à titre gracieux.
J'atteste : - que mon permis est valide,
<ul> <li>que l'assurance du véhicule utilisé autorise le transport de personnes à titre gracieux pour une activité privée et que je reste seul responsable de toute infraction ou accident engageant ma responsabilité</li> </ul>
- que, le cas échéant, le contrôle technique du véhicule utilisé est conforme et en cours de validité pour la période mentionnée ci-dessus.
Mon numéro d'immatriculation est
Si je transporte des enfants mineurs sans la présence de leurs parents, je lis attentivement la <u>Charte de bientraitance de la Conférence des Evêques de France</u> et m'engage à m'y conformer. Je la signe et joins une photo dans mon inscription.
Je dois présenter l'extrait n°3 de mon casier judiciaire (Code de l'Action Sociale et des Familles article L.133-6) (à demander sur <a href="www.casier-judiciaire.justice.gouv.fr">www.casier-judiciaire.justice.gouv.fr</a> et obtenu en quelques heures) en passant à la Direction des pèlerinages - 26 avenue d'Aligre à Chartres, avant le 30 mars 2025 ou bien j'accepte de l'envoyer, par mail, à <i>pelerinages@diocesechartres.fr</i> (le document sera alors détruit dès réception).
Fait à
Signature: